

LIBRARY

DEC 28 1979



NATIONS UNIES

UN/SA COLLECTION

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

A/34/416/Add.3
19 décembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
Point 45 b) de l'ordre du jour

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

Mesures propres à accroître la confiance

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIERES

REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS

	<u>Pages</u>
Japon.....	2

JAPON

/Original : anglais/

/17 décembre 1979/

1. De l'avis du Japon, la méfiance et la suspicion entre nations sont les principaux obstacles à des relations stables et au désarmement. Afin d'éliminer cette méfiance et cette suspicion, nous estimons nécessaire que chaque pays s'engage à :

- a) Observer scrupuleusement les principes de la Charte des Nations Unies ainsi que les principes de droit international communément acceptés relatifs au maintien de la paix et de la sécurité internationales;
- b) Mettre fin à la propagande politique dans les débats sur le désarmement;
- c) Renforcer les moyens de vérification de l'application des traités de désarmement et utiliser de façon plus efficace les compétences des organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine;
- d) Améliorer les moyens de communication et établir notamment des "téléphones rouges", surtout dans les régions où règne la tension, pour empêcher qu'éclatent des conflits dûs à un accident ou à un malentendu;
- e) Echanger des informations sur des questions militaires et notamment publier ses dépenses militaires sous une forme normalisée.
